

Compte-rendu du Conseil municipal du 27 JUIN 2022

1° Attribution du marché pour le renouvellement des réseaux humides quartier des Sausses (Tranche 2) et interconnexion AEP entre les UDI de Laulagnet (Prades) et du Peschier (Jaujac)

Le Conseil municipal autorise Madame le maire à signer le marché public suivant : Renouvellement des réseaux humides quartier des Sausses (Tranche 2 et interconnexion AEP entre les UDI de Laulagnet (Prades) et du Peschier (Jaujac) avec l'Entreprise Valette de Prades pour un montant de 364 897,50 € HT.

2° Attribution du marché pour le renouvellement du réseau eaux usées de la Bastide

Le Conseil municipal autorise Madame le maire à signer le marché public suivant : Renouvellement du réseau eaux usées de la Bastide avec la SARL Michel JAUFFRE et Fils pour un montant de 99 866€ HT.

3° Adhésion à l'Agence pour le développement des Métiers d'Art

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en vue des futurs projets d'aménagement du village, l'Agence pour le développement des métiers d'Art a été consultée. Le coût de l'adhésion est de 50€ par an.

Le Conseil municipal, autorise Mme le Maire à adhérer à l'Agence pour le développement des métiers d'Art

4° Adhésion à l'association World Cleanup Day – France

L'association World Cleanup Day – France, d'intérêt général, promeut et coordonne la journée mondiale du nettoyage de la planète. Cet événement mondial vise à réunir 5% de la population nationale à travers des opérations de ramassage de déchets, afin de mettre en avant le fléau des déchets sauvages dans l'espace public.

Le souhait de la municipalité est de renforcer l'efficacité, l'efficacités et la viabilité des politiques menées en termes de propreté, de réduction des déchets et de lutte contre les incivilités et dépôts sauvages. Le Conseil municipal souhaite sceller son engagement sur le long terme à participer localement à la journée mondiale du nettoyage de la planète, et ainsi contribuer à améliorer le mieux-vivre de ses habitants.

Le Conseil municipal :

- Approuve les statuts de l'association ;
- Autorise le Maire à adhérer à l'Association World Cleanup Day – France, le coût de l'adhésion est de 100 € par an ;
- Désigne Mr ROUDIL Jean-Christophe comme élu référent pour la commune.

5° Tarif pour une représentation théâtrale

Le Conseil municipal fixe le tarif d'entrée à 5€ par personne et la gratuité pour les enfants de moins de 12 ans pour la représentation théâtrale du 24 septembre 2022.

6° Demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche pour les travaux de sécurisation sur le réseau d'eau potable : tranche 2 du quartier des Sausses, Interconnexion Jaujac/Prades, pose de compteurs aux captages

Afin de sécuriser encore davantage son alimentation en eau potable, la Commune de Jaujac va mener 3 projets en 2022 :

- Remplacer le réseau existant au quartier des Sausses (phase 2, au niveau de la VC2 entre le Chemin des Chênes et la RD 323).
- Afin de sécuriser son alimentation en eau potable sur l'UDI du Peschier, la Commune de Jaujac projette d'utiliser la ressource de Laulagnet (ressource appartenant à la Commune de Prades). Une convention a été signée entre les deux parties. La ressource de Laulagnet délivre environ 129 m³/j en période d'étiage. Un prélèvement de 30 à 50 m³/j par pompage en interconnexion sur l'UDI du Peschier serait donc possible et serait largement compensé par un prélèvement dans le puits du Salyndre pour la Commune de Prades.
- De mettre en place des compteurs de prélèvement sur les captages, l'ensemble des ouvrages de captage devant être équipés de compteurs afin de connaître le volume prélevé dans le milieu naturel. Ils permettront de connaître également de rendement du réseau d'adduction.

Le coût total des travaux est donc estimé à 449 064,25€ HT. Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

- Demande de subvention DETR : 134 719,30€ HT soit 30% ;
- Demande de subvention Département de l'Ardèche : 179 625,70€ HT soit 40% ;
- Demande de subvention Agence de l'Eau : 44 906,40€ HT soit 10% ;
- Autofinancement Commune : 89 812,85€ HT soit 20% ;

Le Conseil municipal :

- Approuve le projet et sollicite les subventions indiquées ;
- Autorise le Maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à cette opération.

7° Demande de subvention au Département de l'Ardèche pour des travaux sur voirie communale liés à des dégâts d'orage

Madame le Maire rappelle les intempéries qui ont touché la commune le 3 octobre 2021. Un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposé et obtenu auprès des services préfectoraux le 5 octobre 2021.

Il convient de prévoir la réfection de plusieurs voiries communales, murs de soutènement, parkings dégradés du fait de ces intempéries. Le coût total des travaux est donc estimé à 59 277,65€ HT.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

- Demande de subvention Département de l'Ardèche : 20 000€ HT soit 33,74% ;
- Autofinancement Commune : 39 277,65€ HT soit 66,26% ;

Le Conseil municipal sollicite les subventions indiquées et autorise le Maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à cette opération.

8° Demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le projet de valorisation du site touristique de la Turbine et de ses coulées basaltiques

Le Conseil Municipal souhaite réaménager le site de baignade de la Turbine. Le projet d'aménagement de la Turbine a pour objectif de répondre à plusieurs objectifs :

- Réorganiser le stationnement anarchique ;
- Agrandir légèrement et conforter le belvédère en le mettant au niveau du sol ;
- Créer un véritable espace piéton (avec des usages de loisirs : tables, bancs arceaux pour stationnement vélo) ;
- Créer un point WC avec la mise en place de toilettes sèches ;
- Améliorer l'accès à la Plage (calades, pas d'âne) ;
- Améliorer la signalétique (patrimoine géologique, faune/flore, industriel, déplacements) ;
- Proposer un nouveau sentier de randonnée.

Le coût des travaux est estimé à 363 228,60€ HT éligibles dans le cadre de cette demande de subvention.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établir comme suit :

- Demande de subvention DETR : 108 968,58 € HT soit 30 % ;
- Demande de subvention Département : 108 968,58€ HT soit 30 % ;
- Demande de subvention Région : 72 645,72€ HT soit 20 % ;
- Autofinancement commune : 72 645,72€ HT soit 20 %.

Le Conseil municipal

- Approuve le projet, sollicite les subventions indiquées, autorise le Maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à cette opération.

9° Choix du mode de publicité des actes pris par les autorités communales à compter du 1^{er} juillet 2022

Le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités, qui sera applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, a posé le principe de la publication des actes ni réglementaires ni individuels pris par les autorités communales par voie électronique. Néanmoins, il existe une dérogation pour les communes de moins de 3 500 habitants : elles peuvent choisir, par délibération, le mode de publication.

Le Conseil municipal décide que les actes réglementaires et les actes ni réglementaires ni individuels pris par les autorités communales sont publiés à compter du 1^{er} juillet 2022 par voie d'affichage.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.